

États financiers consolidés intermédiaires  
*(Non vérifiés)*

## **Æterna Zentaris Inc.**

Aux 30 juin 2009 et 2008  
et pour les périodes de trois mois et six mois terminées à ces dates  
(en milliers de dollars US)

# **Æterna Zentaris Inc.**

## États financiers consolidés intermédiaires (*Non vérifiés*)

Aux 30 juin 2009 et 2008 et pour les périodes de trois mois et six mois terminées à ces dates

### **États financiers**

Bilans consolidés intermédiaires.....	2
Variation des capitaux propres consolidés intermédiaires.....	3
Résultats et résultat étendu consolidés intermédiaires.....	4
Flux de trésorerie consolidés intermédiaires.....	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.....	6

# Æterna Zentaris Inc.

## Bilans consolidés intermédiaires

(en milliers de dollars US)

(Non vérifiés)

	Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents	56 817	49 226
Placements temporaires	518	493
Comptes débiteurs		
Clients	3 940	3 425
Autres	364	1 100
Impôts sur les bénéfices	96	48
Stocks (note 5)	3 587	3 385
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme	5 433	4 047
	<b>70 755</b>	<b>61 724</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 387</b>	<b>6 682</b>
<b>Frais reportés et autres actifs à long terme</b>	<b>7 327</b>	<b>5 959</b>
<b>Actifs incorporels</b>	<b>22 911</b>	<b>23 894</b>
<b>Écarts d'acquisition (note 4)</b>	<b>10 060</b>	<b>10 083</b>
	<b>117 440</b>	<b>108 342</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes créditeurs et charges	14 365	13 690
Impôts sur les bénéfices	801	800
Produits reportés	11 840	7 631
Partie à court terme de la créance à long terme	52	49
	<b>27 058</b>	<b>22 170</b>
<b>Produits reportés</b>	<b>76 734</b>	<b>54 433</b>
<b>Créance à long terme</b>	<b>155</b>	<b>172</b>
<b>Avantages sociaux futurs (note 7)</b>	<b>10 124</b>	<b>10 092</b>
	<b>114 071</b>	<b>86 867</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capital social (note 8)</b>	<b>37 431</b>	<b>30 566</b>
<b>Bons de souscription (note 8)</b>	<b>1 608</b>	<b>-</b>
<b>Autre capital</b>	<b>79 793</b>	<b>79 669</b>
<b>Déficit</b>	<b>(128 282)</b>	<b>(102 814)</b>
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>12 819</b>	<b>14 054</b>
	<b>3 369</b>	<b>21 475</b>
	<b>117 440</b>	<b>108 342</b>

Mode de présentation (note 1)

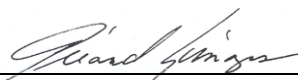
Évaluation de la continuité d'exploitation (note 1)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

**Approuvé par le Conseil**



Juergen Ernst  
Administrateur



Gérard Limoges  
Administrateur

## Æterna Zentaris Inc.

Variation des capitaux propres consolidés intermédiaires

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions)

<i>(Non vérifiés)</i>	Actions ordinaires (nombre)	Capital social	Bons de souscription	Autre capital	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
		\$		\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>53 187 470</b>	<b>30 566</b>	-	<b>79 669</b>	<b>(102 814)</b>	<b>14 054</b>	<b>21 475</b>
Perte nette pour la période	-	-	-	-	(25 468)	-	(25 468)
Émission en vertu du placement direct inscrit, déduction faite des coûts de transaction (note 8)	5 319 149	6 865	1 608	-	-	-	8 473
Écart de conversion	-	-	-	-	-	(1 235)	(1 235)
Charges de rémunération à base d'actions	-	-	-	124	-	-	124
<b>Solde au 30 juin 2009</b>	<b>58 506 619</b>	<b>37 431</b>	<b>1 608</b>	<b>79 793</b>	<b>(128 282)</b>	<b>12 819</b>	<b>3 369</b>

<i>(Non vérifiés)</i>	Actions ordinaires (nombre)	Capital social	Autre capital	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>53 187 470</b>	<b>30 566</b>	<b>79 306</b>	<b>(42 997)</b>	<b>21 716</b>	<b>88 591</b>
Perte nette pour la période	-	-	-	(31 445)	-	(31 445)
Écart de conversion	-	-	-	-	519	519
Variation de la juste valeur des placements temporaires, déduction faite des impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	12	12
Charges de rémunération à base d'actions	-	-	142	-	-	142
<b>Solde au 30 juin 2008</b>	<b>53 187 470</b>	<b>30 566</b>	<b>79 448</b>	<b>(74 442)</b>	<b>22 247</b>	<b>57 819</b>

	Aux 30 juin	
	2009	2008
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	\$	\$
Se compose des éléments suivants ::		
Écarts de conversion	<b>12 816</b>	22 225
Variation de la juste valeur des placements temporaires, déduction faite des impôts sur les bénéfices	<b>3</b>	22
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<b>12 819</b>	22 247
<b>Déficit</b>	<b>(128 282)</b>	(74 442)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu et du déficit	<b>(115 463)</b>	(52 195)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

# Æterna Zentaris Inc.

## Résultats et résultat étendu consolidés intermédiaires

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

(en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action)

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
<i>(Non vérifiés)</i>				
<b>Produits</b>				
Ventes et redevances	5 427	8 250	10 398	16 192
Revenus de licence et autres	2 952	2 207	4 092	4 013
	<b>8 379</b>	<b>10 457</b>	<b>14 490</b>	<b>20 205</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coût des ventes	4 545	4 758	8 239	9 362
Frais de recherche et de développement, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions	12 076	17 345	23 513	31 034
Frais généraux, de vente et d'administration	3 102	6 606	6 656	11 010
Amortissement				
Immobilisations corporelles	331	397	642	766
Actifs incorporels	563	876	1 120	1 716
	<b>20 617</b>	<b>29 982</b>	<b>40 170</b>	<b>53 888</b>
	<b>(12 238)</b>	<b>(19 525)</b>	<b>(25 680)</b>	<b>(33 683)</b>
<b>Perte d'exploitation</b>				
<b>Autres produits (charges)</b>				
Revenus d'intérêts	118	311	274	588
Charge d'intérêts	-	(53)	(2)	(68)
Gain (perte) de change	(960)	(502)	(60)	1 753
Perte à la disposition d'actifs à long terme destinés à la vente	-	(810)	-	(35)
	<b>(842)</b>	<b>(1 054)</b>	<b>212</b>	<b>2 238</b>
	<b>(13 080)</b>	<b>(20 579)</b>	<b>(25 468)</b>	<b>(31 445)</b>
<b>Perte nette pour la période</b>				
<b>Perte nette par action</b>				
De base et diluée	<b>(0,24)</b>	<b>(0,39)</b>	<b>(0,48)</b>	<b>(0,59)</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b> (note 11)				
De base et dilué	<b>53 655 087</b>	<b>53 187 470</b>	<b>53 422 571</b>	<b>53 187 470</b>
<b>Résultat étendu consolidé</b>				
<i>(Non vérifié)</i>				
<b>Perte nette pour la période</b>	<b>(13 080)</b>	<b>(20 579)</b>	<b>(25 468)</b>	<b>(31 445)</b>
Autre éléments du résultat étendu :				
Écarts de conversion	62	528	(1 235)	519
Variation de la juste valeur des placements temporaires, déduction faite des impôts sur les bénéfices	-	(35)	-	12
<b>Résultat étendu</b>	<b>(13 018)</b>	<b>(20 086)</b>	<b>(26 703)</b>	<b>(30 914)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

# Æterna Zentaris Inc.

Flux de trésorerie consolidés intermédiaires

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

(en milliers de dollars US)

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
<i>(Non vérifiés)</i>				
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>				
Perte nette pour la période	(13 080)	(20 579)	(25 468)	(31 445)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents				
Amortissements	894	1 273	1,762	2 482
Charges de rémunération à base d'actions	64	(128)	124	142
Perte à la disposition d'actifs à long terme destinés à la vente	-	810	-	35
Avantages sociaux futurs	166	215	18	400
Amortissement des frais reportés et d'autres actifs à long terme	290	32	1 554	127
Amortissement des produits reportés	(2 666)	(1 410)	(4 728)	(2 795)
Accroissement de la valeur d'emprunts à long terme	-	(15)	-	-
Perte (gain) de change sur des éléments à long terme libellés en devises étrangères	950	346	50	(903)
Amortissement des charges payées d'avance et d'autres éléments non monétaires	4 725	2 589	9 105	5 554
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (note 6)	(7 477)	(2 512)	16 719	(1 218)
Trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation	(16 134)	(19 379)	(864)	(27 621)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Produit de l'émission d'actions ordinaires et de bons de souscription, déduction faite des coûts de transaction au comptant de 808 \$ (note 8)	9 192	-	9 192	-
Remboursement de la dette et de la créance à long terme	-	(362)	(24)	(362)
Frais d'émission d'actions reportés	-	12	-	(438)
Trésorerie nette provenant des (affectée aux) activités de financement	9 192	(350)	9 168	(800)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Produit de la vente et échéance de placements temporaires	-	8 839	-	17 213
Produit net de la vente d'actifs à long terme destinés à la vente	-	6 545	-	14 854
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9)	(1 005)	(69)	(1 061)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	4	10	4	12
Acquisition d'actifs incorporels amortissables	(280)	(1)	(280)	(16)
Trésorerie nette provenant des (affectée aux) activités d'investissement	(285)	14 388	(345)	31 002
<b>Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents</b>	2 050	(82)	(368)	(1 418)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents</b>	(5 177)	(5 423)	7 591	1 163
<b>Trésorerie et équivalents au début de la période</b>	61 994	16 858	49 226	10 272
<b>Trésorerie et équivalents à la fin de la période</b>	56 817	11 435	56 817	11 435
Composantes de la trésorerie et des équivalents :				
Trésorerie	29 027	11 435	29 027	11 435
Équivalents de trésorerie	27 790	-	27 790	-
	56 817	11 435	56 817	11 435

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### **1 Mode de présentation, utilisation d'estimations et évaluation de la continuité d'exploitation**

Les présents états financiers consolidés intermédiaires d'Æterna Zentaris Inc. (la « Société ») au 30 juin 2009 et pour les périodes de trois mois terminées les 30 juin 2009 et 2008 ne sont pas vérifiés. Ils ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») aux fins des informations financières intermédiaires, qui diffèrent à certains égards de ceux préparés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). Les différences de comptabilisation, d'évaluation et de présentation d'informations qui ont trait à la Société sont décrites à la note 12. De l'avis de la direction, tous les redressements qui sont requis pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie de ces périodes intermédiaires ont été inclus. Tous ces redressements sont de nature récurrente normale.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires respectent les principes comptables généralement reconnus applicables aux états financiers intermédiaires et ont été préparés conformément à ceux utilisés pour la préparation des plus récents états financiers consolidés annuels de la Société au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date, à l'exception de l'application des nouvelles conventions comptables décrites à la note 2.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être présentées dans les états financiers consolidés annuels. Une description complète des conventions comptables de la Société figure dans les états financiers consolidés annuels de la Société au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date. Bien que la direction soit d'avis que les informations présentées sont appropriées et reflètent tous les changements importants survenus au cours du trimestre, ces états financiers consolidés intermédiaires devraient néanmoins être lus en parallèle avec les plus récents états financiers consolidés annuels de la Société.

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges des périodes présentées. Les estimations importantes sont généralement liées au calcul des produits, des frais de recherche et de développement, des charges de rémunération à base d'actions et sont également utilisées pour établir la provision pour créances irrécouvrables, les stocks et les provisions pour désuétude des stocks, les actifs et passifs d'impôts futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie limitée, l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition, la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription octroyés et des avantages sociaux futurs ainsi que certaines charges à payer. Les estimations de la Société sont fondées sur l'expérience, s'il y a lieu, et sur diverses autres hypothèses que la direction juge raisonnables dans les circonstances. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### *Évaluation de la continuité d'exploitation, des résultats d'exploitation et des plans de gestion :*

La direction doit évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et doit tenir compte de toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur douze mois à compter des dates de clôture. Des informations doivent également être fournies s'il existe des incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Lors de son évaluation, la direction a pris en considération les transactions précédemment divulguées, la réalisation du placement direct inscrit mentionné à la note 8, de même que la révision du plan stratégique de la Société et des budgets correspondants pour 2009 et les prévisions pour 2010 et 2011. À la suite de cette évaluation, la direction est d'avis que la Société dispose de ressources financières suffisantes pour financer ses dépenses prévues et autres besoins en matière de fonds de roulement pendant au moins les 12 prochains mois à partir de la date de clôture.

## **2 Nouvelles normes comptables et prises de position**

### **a) Adoptées en 2009**

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3064 de son Manuel, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*. Cette norme encadre la comptabilisation des actifs incorporels et les critères de comptabilisation des actifs, clarifiant ainsi les applications de la notion d'appariement des produits et des charges, que ces actifs soient acquis séparément ou élaborés à l'interne. Cette norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582 de son Manuel, intitulé *Regroupements d'entreprises*, qui remplace les normes actuellement en vigueur. Ce chapitre établit les normes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et précise que tous les actifs et passifs d'une entreprise acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations liées aux contreparties conditionnelles et aux passifs éventuels devront également être comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. En vertu de cette norme, les coûts d'acquisition doivent être passés en charges dès qu'ils sont engagés et les frais de restructuration doivent être passés en charges après la date d'acquisition. La Société a adopté cette norme de façon anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et appliquera prospectivement les dispositions s'y rattachant aux regroupements d'entreprises futurs.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1601 de son Manuel, intitulé *États financiers consolidés*, qui remplace les normes actuellement en vigueur. Ce chapitre établit les normes de préparation des états financiers consolidés et sera en vigueur en 2011. La Société a adopté cette norme de façon anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et appliquera prospectivement les dispositions s'y rattachant, s'il y a lieu.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1602 de son Manuel, intitulé *Participations sans contrôle*. Ce chapitre définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. La Société a adopté cette norme de façon anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et appliquera prospectivement les directives s'y rattachant aux regroupements d'entreprises futurs, s'il y a lieu.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA a publié l'abrégé CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », qui exige que les entités prennent en considération le risque de crédit de la contrepartie et leur propre risque de crédit dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. La Société a adopté le CPN-173 le 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'adoption de cette ligne directrice n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société.

### **b) À adopter ultérieurement**

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 de son Manuel, intitulé *Instruments financiers — Informations à fournir*, pour inclure de nouvelles obligations d'information sur l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et pour accroître les obligations d'information sur le risque de liquidité. Ces nouvelles exigences visent les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices se terminant après le 30 septembre 2009. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces modifications ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

En juillet 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 1506 de son Manuel, intitulé *Modifications comptables*, afin d'exclure du champ d'application les changements de méthodes comptables effectués lors du remplacement complet du référentiel comptable d'une entité. Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces modifications ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

## **3 Entente de développement, de commercialisation et de licence**

Le 4 mars 2009, la Société a conclu une entente de développement, de commercialisation et de licence (l'« Entente ») avec sanofi-aventis (« sanofi ») visant le développement, l'enregistrement et la mise en marché de cetorelix en hyperplasie bénigne de la prostate (« HBP ») aux États-Unis. En vertu de cette entente, sanofi a versé à la Société un paiement initial non remboursable de 30 000 000 \$ à titre de revenus de licence. Conformément à cette entente, la Société sera également en droit de toucher des paiements totalisant 135 000 000 \$ selon l'atteinte de certaines étapes réglementaires et commerciales préétablies. De plus, la Société sera en mesure de toucher des redevances croissantes à deux chiffres sur les ventes futures de cetorelix en HBP aux États-Unis tout en conservant certains droits de co-promotion du produit, actuellement en phase de développement, pour ce marché. Comme dans le cas d'autres arrangements similaires conclus antérieurement, la Société a appliqué les dispositions de l'abrégé CPN-142, « Accords de prestations multiples générateurs de produits » et a déterminé que toutes les prestations et les obligations d'exécution prévues par l'Entente devaient être comptabilisées comme une seule unité de comptabilisation, limitée aux montants qui ne sont pas conditionnels à l'exécution d'autres prestations ou à l'obligation de remplir d'autres conditions d'exécution spécifiées qui ne sont pas actuellement connues, probables ou estimables.

La Société a reporté les revenus de licence non remboursables et a amorti le paiement connexe à titre de revenu selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le cycle de vie estimatif du produit qui est présentement en phase de développement. Le cycle de vie estimatif du produit équivaut approximativement à la durée de la participation continue et des obligations d'exécution de la Société en vertu de l'Entente ainsi qu'à la période prévue sur laquelle sanofi obtiendra des revenus de l'utilisation de la licence et de l'accès à cette dernière.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

Afin de déterminer la période sur laquelle les revenus de licence devaient être constatés, la Société a jugé que la durée de vie résiduelle des brevets pertinents constituait la base la plus raisonnable pour estimer le cycle de vie du produit sous-jacent. Toutefois, elle pourrait ajuster la période d'amortissement en tenant compte de faits et de circonstances qui ne sont pas encore connus, y compris, sans se limiter à ces éléments, la prolongation des brevets, l'octroi de nouveaux brevets, la durée de vie des produits concurrentiels et d'autres événements qui modifieraient considérablement la durée de la participation continue et des obligations d'exécution de la Société ainsi que les avantages pertinents devant être obtenus par sanofi.

Les étapes commerciales et réglementaires futures seront constatées à titre de revenus séparément et en entier lors de l'atteinte réelle de l'étape en question étant donné l'importance de chaque étape. Finalement, lors de l'étape initiale de commercialisation et de vente du produit élaboré, la Société constatera les revenus de redevances dès qu'ils seront gagnés, selon les pourcentages contractuels appliqués aux ventes nettes réelles effectuées par sanofi, tel que prévu dans l'Entente.

Suite à l'Entente conclue avec sanofi, la Société est tenue de verser des redevances au Tulane Educational Fund (« Tulane ») en vertu d'un accord de licence conférant à la Société des licences lui permettant d'utiliser les brevets de Tulane pour développer, fabriquer, commercialiser et distribuer diverses substances dont le cetorelix. Ces redevances, qui s'élèvent à 3 000 000 \$, ont été reportées, n'ont pas encore été versées et sont amorties à l'encontre des frais de vente sur la même période que celle utilisée pour constater les revenus de licence et selon la même méthode.

Au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 30 juin 2009, la Société a constaté des revenus de licence totaux d'environ 898 000 \$ et 1 184 000 \$ respectivement découlant de l'Entente avec sanofi. Simultanément, au cours des mêmes périodes, la Société a engagé des dépenses d'environ 90 000 \$ et 118 000 \$ respectivement qui sont constituées des redevances à payer à Tulane, comme il est décrit précédemment.

#### **4 Écarts d'acquisition**

La variation de la valeur comptable se détaille comme suit :

	\$
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>10 083</b>
Incidence des fluctuations du taux de change	<u>(23)</u>
<b>Solde au 30 juin 2009</b>	<b><u>10 060</u></b>

## Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### 5 Stocks

	<b>Au 30 juin 2009</b>	<b>Au 31 décembre 2008</b>
	\$	\$
Matières premières	2 251	2 367
Produits en cours	1 223	682
Produits finis	113	336
	<b>3 587</b>	<b>3 385</b>

### 6 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	<b>Trois mois terminés les 30 juin</b>		<b>Six mois terminés les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	2008	<b>2009</b>	2008
	\$	\$	\$	\$
<b>Variation des actifs et des passifs d'exploitation</b>				
Comptes débiteurs	(1 680)	(1 024)	152	(499)
Stocks	270	527	(170)	900
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme	(5 198)	(1 832)	(10 893)	(4 754)
Frais reportés et autres actifs à long terme	-	-	(3 000)	-
Comptes créditeurs et charges	(869)	(111)	659	3 216
Produits reportés	-	-	30 000	-
Impôts sur les bénéfices	-	(72)	(29)	(81)
	<b>(7 477)</b>	<b>(2 512)</b>	<b>16 719</b>	<b>(1 218)</b>

### 7 Avantages sociaux futurs

La filiale de la Société située en Allemagne offre des régimes de retraite sans capitalisation à prestations déterminées ainsi que des programmes d'indemnités de fin de carrière sans capitalisation à certaines catégories d'employés. Des provisions sont constituées à l'égard des obligations découlant des régimes de retraite pour les avantages payables sous forme de rente de retraite, de rente d'invalidité et de rente au conjoint survivant.

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 juin 2009, la charge totale pour les régimes de retraite à prestations déterminées s'est élevée à environ 196 500 \$ et 379 500 \$ respectivement (235 000 \$ et 435 000 \$ respectivement pour les mêmes périodes en 2008). Pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 juin 2009, la charge totale pour les autres régimes à prestations déterminées s'est élevée à environ 99 200 \$ et 177 200 \$ respectivement (138 000 \$ et 215 000 \$ respectivement pour les mêmes périodes en 2008).

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

La Société a établi un régime à cotisations déterminées à parts égales au sein de son siège social canadien. En vertu de ce régime, la Société peut verser un montant discrétionnaire égal à un pourcentage de la cotisation de l'employé au régime. Au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 30 juin 2009, les cotisations de contrepartie au régime ont été nulles et d'environ 41 000 \$ respectivement (6 000 \$ et 35 500 \$ respectivement pour les mêmes périodes en 2008).

La Société a également établi un régime 401K pour sa filiale américaine. En vertu de ce régime, la Société peut verser un montant discrétionnaire égal à un pourcentage de la cotisation de l'employé au régime et peut également verser une cotisation discrétionnaire de participation aux bénéficiaires. Au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 30 juin 2009, les cotisations de contrepartie au régime se sont élevées à environ 14 000 \$ et 29 000 \$ respectivement (23 000 \$ et 46 000 \$ respectivement pour les mêmes périodes en 2008).

### **8 Placement direct inscrit**

Le 23 juin 2009, la Société a réalisé un placement direct inscrit (le « Placement ») de 5 319 149 unités, chaque unité comprenant une action ordinaire et un bon de souscription visant l'achat de 0,35 action ordinaire au prix de 1,88 \$ l'unité. Les bons de souscription connexes (les « bons de souscription de l'investisseur ») confèrent le droit d'acquérir un total de 1 861 702 actions ordinaires, tel que décrit ci-après. La Société a également octroyé des bons de souscription à l'agent de placement exclusif engagé aux fins du Placement (les « bons de souscription à titre de rémunération »), tel que décrit ci-après.

Le produit total tiré du Placement s'est élevé à 10 000 000 \$, déduction faite des coûts de transaction au comptant et hors caisse d'environ 1 528 000 \$. Les acheteurs d'unités du Placement se composent d'investisseurs institutionnels, et les titres décrits précédemment ont été offerts par la Société en vertu d'un prospectus préalable de base daté du 27 septembre 2007 et d'un supplément de prospectus déposé le 18 juin 2009.

#### *Bons de souscription de l'investisseur*

La Société a octroyé un total de 5 319 149 bons de souscription aux investisseurs institutionnels qui ont participé au Placement. Chaque bon de souscription de l'investisseur confère le droit au détenteur d'acheter 0,35 d'une action ordinaire au prix d'exercice de 2,06 \$ l'action. Les bons de souscription de l'investisseur peuvent être exercés entre le 23 septembre 2009 et le 23 décembre 2011, et une fois complètement exercés, ils donneront lieu à l'émission d'un total de 1 861 702 actions ordinaires de la Société.

La Société a estimé à 1 620 998 \$ la juste valeur attribuable aux bons de souscription de l'investisseur à la date de l'octroi selon le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes, auquel ont été appliquées les hypothèses supplémentaires suivantes : un taux d'intérêt annuel sans risque de 1,74 % , une volatilité prévue de 90,6 % , une durée de vie prévue de 2,5 ans, un taux de rendement de 0,0 % et un cours du marché à la date d'émission de 1,75 \$. Les coûts de transaction attribués aux bons de souscription de l'investisseur se sont élevés à environ 247 000 \$.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

Les bons de souscription de l'investisseur pourront être exercés, au choix du détenteur, moyennant un paiement comptant du prix d'exercice ou, suivant l'existence de certaines conditions, selon un « exercice sans numéraire », ce qui signifie qu'au lieu de payer au comptant le prix d'exercice total pour les actions achetées à l'exercice des bons de souscription, le détenteur recevra un certificat pour le nombre d'actions sous-jacentes aux bons de souscription égal au quotient obtenu en appliquant une formule, tel que prévu dans les clauses relatives à chaque bon de souscription de l'investisseur. La Société ne recevra aucun produit additionnel dans l'éventualité où les bons de souscription seraient exercés dans le cadre d'un exercice sans numéraire.

Le prix d'exercice et le nombre d'actions pouvant être émis à l'exercice des bons de souscription de l'investisseur peuvent être ajustés dans certaines circonstances, incluant la distribution de dividendes en actions, les fractionnements d'actions, les émissions subséquentes de droits, les répartitions proportionnelles et également, dans le cadre d'opérations comprenant la fusion ou la consolidation de la Société avec une autre entité ou toute autre Opération Fondamentale, tel que défini dans les clauses relatives au bon de souscription.

De plus, et nonobstant tout autre élément contraire, dans l'éventualité de tout type d'Opération Fondamentale, définie dans les clauses relatives au bon de souscription, la Société ou toute autre entité remplaçante aura, au choix de la Société, la possibilité d'exercer les bons de souscription de l'investisseur, ou pourra, au choix du détenteur, acheter les bons de souscription de l'investisseur aux détenteurs en versant à ces derniers un montant au comptant équivalant à la valeur Black et Scholes, telle que définie, du reliquat non exercé du bon de souscription de l'investisseur à la date d'exécution complète de l'Opération Fondamentale susmentionnée.

### *Bons de souscription à titre de rémunération*

La Société a octroyé un total de 820 668 bons de souscription à l'agent de placement exclusif engagé aux fins du Placement. Chaque bon de souscription à titre de rémunération confère le droit au détenteur d'acheter 0,35 d'une action ordinaire au prix d'exercice de 2,35 \$ l'action. Les bons de souscription à titre de rémunération peuvent être exercés entre le 23 décembre 2009 et le 23 décembre 2011, et une fois complètement exercés, ils donneront lieu à l'émission d'un total de 287 234 actions ordinaires de la Société.

La Société a estimé à 234 251 \$ la juste valeur attribuable aux bons de souscription à titre de rémunération à la date de l'octroi selon le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes, auquel ont été appliquées les hypothèses supplémentaires suivantes : un taux d'intérêt annuel sans risque de 1,74 %, une volatilité prévue de 90,6 %, une durée de vie prévue de 2,5 ans, un taux de rendement de 0,0 % et un cours du marché à la date d'émission de 1,75 \$. La juste valeur initiale des bons de souscription à titre de rémunération a été comptabilisée à titre de coûts de transaction additionnels puisque ces instruments ont été octroyés à l'agent de placement exclusif conformément aux clauses de l'engagement sous-jacent et en reconnaissance des efforts faits dans le cadre du Placement.

Les clauses des bons de souscription à titre de rémunération, à l'exception du prix d'exercice et de la période d'exercice, sont à peu près les mêmes que les clauses relatives aux bons de souscription de l'investisseur décrites précédemment.

## Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### 9 Régime d'options d'achat d'actions

Les tableaux suivants résument les changements survenus à l'égard du régime d'options d'achat d'actions de la Société.

#### *Options en dollars canadiens :*

	Six mois terminés le 30 juin 2009		Exercice terminé le 31 décembre 2008	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$CAN)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$CAN)
Solde au début de la période	4 490 759	3,28	4 136 092	3,83
Octroyées	-	-	735 000	0,59
Frappées d'extinction	(15 000)	0,55	(165 000)	3,41
Échues	(3 593)	1,73	(215 333)	4,51
Solde à la fin de la période	4 472 166	3,29	4 490 759	3,28

#### *Options en dollars US :*

	Six mois terminés le 30 juin 2009		Exercice terminé le 31 décembre 2008	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$US)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$US)
Solde au début de la période	313 334	2,76	870 000	2,79
Frappées d'extinction	(20 000)	1,78	(556 666)	2,80
Solde à la fin de la période	293 334	2,83	313 334	2,76

## Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### 10 Instruments financiers et gestion des risques financiers

#### Juste valeur

La trésorerie et les équivalents, les placements temporaires, les comptes débiteurs ainsi que les comptes créditeurs et charges sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

#### Gestion des risques financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, en raison de changements survenus dans la conjoncture économique, l'entité mère de la Société ainsi que la filiale américaine ont adopté l'euro à titre de monnaie fonctionnelle. Cette modification, qui a été comptabilisée prospectivement, n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société.

Étant donné que la Société exerce ses activités à l'échelle internationale, elle est exposée à des risques de change en raison des fluctuations potentielles des taux de change liées à des opérations autres que les opérations intra-groupe. Les fluctuations du taux de change du dollar US (\$US) et du dollar canadien par rapport à l'euro (EUR) pourraient éventuellement avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation de la Société. Il est raisonnablement possible d'observer les variations suivantes sur une période de douze mois :

- Fluctuation du taux de change de -5 % (dépréciation de l'EUR) et de +5 % (appréciation de l'EUR) par rapport au \$US selon un taux de conversion de fin de période de 1 EUR = 1,4013 \$US.

Si ces fluctuations devaient se produire, l'incidence sur la perte nette consolidée de la Société pour chaque catégorie d'instruments financiers détenus au 30 juin 2009 serait la suivante :

	Valeur comptable	Soldes libellés en \$US	
		-5%	+5%
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents	36 097	<b>1 805</b>	<b>(1 805)</b>
<b>Incidence totale sur la perte nette consolidée – (augmentation)/diminution</b>		<b>1 805</b>	<b>(1 805)</b>

## Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### 11 Perte nette par action

Le tableau suivant présente le calcul de la perte nette de base et diluée par action.

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
<b>Perte nette</b>	<b>(13 080)</b>	<b>(20 579)</b>	<b>(25 468)</b>	<b>(31 445)</b>
<b>Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation</b>	<b>53 655 087</b>	53 187 470	<b>53 422 571</b>	53 187 470
Effet dilutif des options d'achat d'actions	<b>383 252</b>	-	<b>255 015</b>	-
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation</b>	<b>54 038 339</b>	53 187 470	<b>53 677 586</b>	53 187 470
<b>Éléments exclus du calcul de la perte nette diluée par action puisque leur prix d'exercice était supérieur à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires</b>				
Options d'achat d'actions	<b>4 045 500</b>	4 196 093	<b>4 045 500</b>	4 196 093
Bons de souscription (nombre d'actions équivalentes)	<b>2 148 936</b>	-	<b>2 148 936</b>	-

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008, la perte nette diluée par action était la même que la perte nette de base par action étant donné que l'effet de l'exercice présumé des options d'achat d'actions et des bons de souscription visant l'achat d'actions (en 2009 seulement) est anti-dilutif. Par conséquent, la perte nette diluée par action pour ces périodes a été calculée en utilisant le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

### 12 Différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux PCGR du Canada, et les différences importantes en matière de mesure et de présentation de l'information financière par rapport aux PCGR des États-Unis sont décrites à la note 27 afférente aux plus récents états financiers consolidés annuels de la Société. La présente note décrit les changements importants qui ont été apportés depuis les plus récents états financiers consolidés annuels et fournit une analyse quantitative de toutes les différences importantes. Ces états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être présentées dans des états financiers annuels en vertu des PCGR des États-Unis et du règlement S -X de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis.

## Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### Rapprochement de la perte nette conformément aux PCGR des États-Unis

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
<b>Perte nette pour la période selon les PCGR du Canada</b>	<b>(13 080)</b>	<b>(20 579)</b>	<b>(25 468)</b>	<b>(31 445)</b>
Variation du passif lié aux bons de souscription (a)	<b>33</b>	-	<b>33</b>	-
Amortissement des travaux de recherche et développement en cours (b)	<b>259</b>	382	<b>517</b>	736
Perte nette pour la période selon les PCGR des États-Unis	<b>(12 788)</b>	(20 197)	<b>(24 918)</b>	(30 709)
<b>Perte nette par action</b>				
De base et diluée	<b>(0,24)</b>	(0,38)	<b>(0,47)</b>	(0,58)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation selon les PCGR des États-Unis</b> (note 11)				
De base et dilué	<b>53 655 087</b>	53 187 470	<b>53 422 571</b>	53 187 470

### Rapprochement des capitaux propres conformément aux PCGR des États-Unis

Le tableau suivant résume les différences importantes entre les capitaux propres de la Société dressés conformément aux PCGR du Canada et ceux dressés conformément aux PCGR des États-Unis. Se reporter aux notes explicatives pour de plus amples renseignements.

	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2009	2008
	\$	\$
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	<b>3 369</b>	21 475
Incidence nette de la comptabilisation du passif lié aux bons de souscription (a)	<b>(1 586)</b>	-
Travaux de recherche et développement en cours (b)	<b>(7 821)</b>	(8 341)
Capitaux propres (négatifs) selon les PCGR des États-Unis	<b>(6 038)</b>	13 134

### Flux de trésorerie

En ce qui concerne les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 juin 2009, il n'existe aucune différence importante entre les états des flux de trésorerie présentés selon les PCGR du Canada et ceux présentés selon les PCGR des États-Unis.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### **a) Bons de souscription**

En vertu des PCGR du Canada, la Société a classé et comptabilisé ses bons de souscription en circulation visant l'achat d'actions comme un élément des capitaux propres, en se fondant sur le fait que ces bons de souscription ne comportent pas une obligation contractuelle pour la Société de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au détenteur de ces bons de souscription. L'option conditionnelle de vente position vendeur découlant de la réalisation de l'Opération Fondamentale, définie dans les clauses relatives au bon de souscription et comprenant un changement de contrôle, n'a pas été considérée comme probable en vertu du CPN-70 du Comité sur les problèmes nouveaux intitulé « *Présentation d'un instrument financier qualifié d'action lorsqu'une situation ou un événement futur peut influencer sur les obligations de l'émetteur* ». En vertu des PCGR des États-Unis, la Société a établi que les bons de souscription visant l'achat d'actions entraînent dans le champ d'application du *Statement of Financial Accounting Standard* («SFAS») No. 150 du *Financial Accounting Standards Board* («FASB»), « *Accounting for Certain Financial Instruments with Characteristics of both Liabilities and Equity* » (SFAS 150), et a ainsi classé et comptabilisé ces instruments à titre de passif. Selon le SFAS 150, les instruments financiers assortis d'une option de vente position vendeur, même si la clause de rachat est conditionnelle à la réalisation d'une éventualité définie, doivent être classés à titre de passif si cette éventualité donne finalement lieu à un transfert d'actifs par l'émetteur.

Selon les PCGR des États-Unis, le passif total lié aux bons de souscription doit être inclus dans le passif à long terme du bilan consolidé et être inscrit à la juste valeur, soit 1 821 610 \$ au 30 juin 2009. Toute modification de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription doit être incluse dans le poste « Autres produits (charges) » dans les résultats consolidés.

Au 30 juin 2009, la juste valeur des bons de souscription de l'investisseur s'est élevée à 1 591 701 \$, établie selon le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes, auquel ont été appliquées les hypothèses suivantes : une valeur marchande par action de 1,73 \$, un taux d'intérêt annuel sans risque de 1,64 %, une volatilité prévue de 90,6 %, une durée de vie prévue de 2,5 ans et un taux de rendement de 0,0 %.

Au 30 juin 2009, la juste valeur des bons de souscription à titre de rémunération s'est élevée à 229 909 \$, établie selon le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes, auquel ont été appliquées les hypothèses suivantes : une valeur marchande par action de 1,73 \$, un taux d'intérêt annuel sans risque de 1,64 %, une volatilité prévue de 90,6 %, une durée de vie prévue de 2,5 ans et un taux de rendement de 0,0 %.

La juste valeur du passif lié aux bons de souscription de la Société a été établie selon le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur des données de niveau 2, tel que défini dans le SFAS No. 157, « *Fair Value Measurements* », qui établit une hiérarchie à trois niveaux où un ordre de priorité est accordé aux données utilisées pour évaluer la juste valeur. Ainsi, selon cette hiérarchie, la première priorité est accordée aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (évaluation de niveau 1) et la dernière priorité est accordée à des données inobservables (évaluation de niveau 3). Les données de niveau 2 sont celles qui sont soit directement observables soit indirectement observables à la date de clôture et comprennent des instruments financiers qui sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres méthodes d'évaluation, comme le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes.

### **b) Frais de recherche et de développement**

En vertu des PCGR des États-Unis, avant l'émission du SFAS 141 (R), tel que mentionné ci-après, les travaux de recherche et de développement en cours acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises devaient être

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

radiés du bilan au moment de l'acquisition. En vertu des PCGR du Canada, les travaux de recherche et de développement en cours acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative.

### **Nouvelles normes comptables et prises de position**

#### **a) Adoptées en 2009**

***Emerging Issues Task Force (« EITF ») publié par le FASB, EITF Issue No. 07-1 intitulé : « Accounting for Collaborative Agreements Related to the Development and Commercialization of Intellectual Property » (EITF 07-01)***

L'EITF a émis des directives sur la comptabilisation des ententes en vertu desquelles les entreprises prennent part au développement et à la commercialisation de la propriété intellectuelle pour en faire des produits commercialement rentables. L'EITF définit une entente de collaboration comme un arrangement contractuel comprenant une activité d'exploitation conjointe. Ce type d'entente inclut deux parties (ou plus) qui toutes deux a) participent activement à l'activité et b) sont exposées à des risques et avantages importants liés au succès commercial de l'activité. Dans le cadre de ce type d'entente, une entreprise peut tirer des revenus et engager des coûts et peut également verser des paiements à l'autre partie prenant part à l'entente, ou en recevoir de cette dernière. L'EITF a conclu que les revenus gagnés et les coûts engagés par une entreprise devraient être présentés à titre de montant brut ou net selon le rôle de l'entreprise dans l'entente, c'est-à-dire, si elle est ou non le participant principal de l'entente. L'EITF a approuvé cette norme en décembre 2007. Celle-ci s'applique donc aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2008. La Société a adopté les dispositions de l'EITF 07-01 le 1<sup>er</sup> janvier 2009, et l'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société.

***Statement of Financial Accounting Standard (« SFAS ») No. 141 (révisé en 2007), intitulé : « Business Combinations » (SFAS 141R)***

En décembre 2007, le FASB a publié le SFAS 141R qui modifie les dispositions existantes liées à la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Cet énoncé retient le concept fondamental de la méthode de l'acquisition et introduit de nouvelles exigences pour la constatation et la mesure des actifs acquis, des passifs pris en charge et des parts des actionnaires sans contrôle. Le SFAS 141R s'applique aux exercices débutant après le 15 décembre 2008. La Société appliquera les dispositions du SFAS 141R pour tout regroupement d'entreprises à venir.

***SFAS No. 160 intitulé : « Non-controlling Interests in Consolidated Financial Statements – an amendment of ARB. No. 51 »***

En décembre 2007, le FASB a publié le SFAS No. 160 intitulé « *Noncontrolling Interests in Consolidated Financial Statements – an amendment of ARB No. 51* » (« SFAS 160 »). Le SFAS 160 apporte des modifications à la comptabilisation et aux informations à fournir concernant les participations minoritaires, lesquelles seront redéfinies comme étant des parts des actionnaires sans contrôle et classées à titre de composante des capitaux propres. Cette nouvelle méthode de comptabilisation modifie considérablement la comptabilisation des opérations conclues avec des détenteurs de participations minoritaires. Le SFAS 160 s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises effectués à compter du début du premier exercice annuel ouvert à compter du 15 décembre 2008. La Société appliquera les dispositions du SFAS 160 pour tout regroupement d'entreprises à venir, s'il y a lieu.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### ***SFAS No. 161, intitulé : « Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities – Including an amendment of FASB Statement No. 133 » (SFAS 161)***

En mars 2008, le FASB a publié le SFAS 161, qui modifie et augmente les obligations d'information du SFAS 133, « *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities* » et autres documents connexes. Le SFAS 161 s'applique aux états financiers des périodes ouvertes après le 15 novembre 2008. La Société a adopté le SFAS 161 le 1<sup>er</sup> janvier 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

### ***SFAS No. 162 intitulé : « The Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles » (SFAS 162)***

En mai 2008, le FASB a publié le SFAS 162. Cette nouvelle norme a pour but d'améliorer la présentation des rapports financiers en établissant un cadre cohérent pour la sélection des principes comptables utilisés dans la préparation des états financiers, présentés conformément aux PCGR des États-Unis, qui s'appliquent aux entités non gouvernementales. Les directives contenues dans le SFAS 162 remplacent celles du *Statement on Auditing Standards (SAS) No. 69, « The Meaning of Present Fairly in Conformity with Generally Accepted Accounting Principles »* de l'*American Institute of Certified Public Accountants (AICPA)*. Le SFAS 162 est entré en vigueur en janvier 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société.

### ***SFAS No. 165 intitulé : « Subsequent Events »***

En mai 2009, le FASB a publié le SFAS 165 qui établit les normes générales de comptabilisation et de présentation des événements survenant après la date de clôture mais avant que les états financiers ne soient publiés ou prêts à être publiés. Le SFAS 165 requiert la présentation de la date jusqu'à laquelle une entité a évalué les événements subséquents et la base pour le choix de cette date, qui représente soit la date à laquelle les états financiers ont été publiés ou à laquelle ils étaient prêts à être publiés. La Société a adopté le SFAS 165 en mai 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

### ***FASB Staff Position (« FSP ») No. FAS 142-3 intitulé : « Determination of the Useful Life of Intangible Assets » (FSP FAS 142-3)***

Le 25 avril 2008, le FASB a publié le FSP FAS 142-3. Cette nouvelle norme apporte une modification aux facteurs qui devraient être pris en compte lors de l'établissement des hypothèses de reconduction ou de renouvellement utilisées pour déterminer la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé selon le *FASB Statement No. 142, « Goodwill and Other Intangible Assets »* (SFAS 142). Ce FSP a pour objectif d'améliorer l'homogénéité entre la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé selon le SFAS 142 et la période des flux de trésorerie prévus utilisée pour mesurer la juste valeur de l'actif selon le SFAS 141 et d'autres PCGR des États-Unis. Le FSP SFAS 142-3 s'applique aux exercices ouverts après le 15 décembre 2008 et aux périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. Les directives permettant de déterminer la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé et contenues dans ce FSP seront appliquées prospectivement aux actifs incorporels acquis après la date d'entrée en vigueur. Les obligations d'information devront être appliquées prospectivement à tous les actifs incorporels comptabilisés à la date d'entrée en vigueur, et subséquemment. La Société a adopté le FSP SFAS 142-3 le 1<sup>er</sup> janvier 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### **FSP No. FAS 107-1 et Accounting Principles Board (« APB ») Opinion 28-1 intitulés « Interim Disclosures About Fair Value of Financial Instruments » (FSP FAS 107-1 et APB 28-1)**

En avril 2009, le FASB a publié le FSP FAS 107-1 et le APB 28-1, qui remplacent le SFAS 107, « *Disclosures about Fair Value of Financial Instruments* », pour ajouter des informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers pour les exercices annuels et les périodes intermédiaires des sociétés cotées en bourse, et remplacent le APB 28 « *Interim Financial Reporting* » pour ajouter ces informations supplémentaires dans les tableaux sommaires de l'information financière des périodes intermédiaires. La Société a adopté le FSP FAS 107-1 et le APB 28-1 en avril 2009, et leur adoption n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

### **FSP No. FAS 141(R)-1 intitulé : « Accounting for Assets Acquired and Liabilities Assumed in a Business Combination That Arise from Contingencies » (FSP FAS 141(R)-1)**

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, le FASB a publié le FSP FAS 141(R)-1 qui modifie et renforce le SFAS 141R pour le traitement de certaines questions d'application concernant la comptabilisation et l'évaluation initiales, l'évaluation subséquente ainsi que la comptabilisation des actifs et des passifs rattachés à des éventualités dans un regroupement d'entreprises, et les informations à fournir à cet égard. Cette norme s'applique aux regroupements d'entreprises effectués à compter du début du premier exercice annuel ouvert à compter du 15 décembre 2008. La Société appliquera, s'il y a lieu, les dispositions du FSP FAS 141(R)-1 pour tout regroupement d'entreprises à venir.

### **FSP No. FAS 157-4 intitulé : « Determining Fair Value When the Volume and Level of Activity for the Asset or Liability Have Significantly Decreased and Identifying Transactions That Are Not Orderly » (FSP FAS 157-4)**

En avril 2009, le FASB a publié le FSP FAS 157-4 qui donne des directives supplémentaires sur l'estimation de la juste valeur conformément au SFAS 157 lorsque le volume et le niveau d'activité d'un actif ou d'un passif ont diminué de façon importante. Le FSP FAS 157-4 inclut également des directives sur l'établissement des circonstances indiquant qu'une transaction n'est pas ordonnée. Le FSP FAS 157-4 vise les exercices et les périodes intermédiaires se terminant après le 15 juin 2009, et devra être appliqué prospectivement. Son adoption anticipée est permise pour les périodes se terminant après le 15 mars 2009, alors qu'elle n'est pas autorisée pour les périodes se terminant avant le 15 mars 2009. La Société a adopté le FSP FAS 157-4 le 1<sup>er</sup> avril 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

### **EITF Topic D-101 intitulé : « Clarification of Reporting Unit Guidance in Paragraph 30 of FASB Statement No. 142 » (Topic D-101)**

L'EITF a mis à jour le Topic D-101 pour inclure des renvois au SFAS 141R, qui s'applique aux regroupements d'entreprises effectués à compter du début du premier exercice annuel ouvert à compter du 15 décembre 2008. La Société appliquera, s'il y a lieu, les dispositions du SFAS Topic D-101 pour tout regroupement d'entreprises à venir.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### **b) À adopter ultérieurement**

#### **FSP No. FAS 132(R)-1 intitulé : « *Employers' Disclosures about Postretirement Benefit Plan Assets* » (FSP FAS 132(R)-1)**

Le 30 décembre 2008, le FASB a publié le FSP FAS 132(R)-1, qui augmente considérablement les obligations d'information au sujet des actifs des régimes de retraite. Cette norme oblige les promoteurs de régimes à fournir des renseignements plus détaillés sur les actifs détenus dans un régime de retraite à prestations déterminées ou dans un régime d'avantages complémentaires de retraite de même que sur la concentration des risques connexes. Cette norme requiert également la présentation d'informations additionnelles similaires à celles mentionnées dans le SFAS No. 157, « *Fair Value Measurements* », notamment en ce qui concerne la hiérarchie à trois niveaux, y compris le rapprochement des soldes d'ouverture et de fin des actifs de régime qui s'inscrivent dans le niveau 3 de la hiérarchie. Le FSP FAS 132(R)-1 s'applique aux exercices se terminant après le 15 décembre 2009. Il s'agit toutefois d'obligations d'information annuelles qui ne s'appliquent pas aux états financiers intermédiaires. La Société évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

#### **SFAS 166 intitulé : « *Accounting for Transfers of Financial Assets an amendment of FASB Statement No. 140* » (SFAS 166)**

En juin 2009, le FASB a publié le SFAS 166 qui supprime le concept d'une entité à vocation spéciale admissible de l'énoncé 140 et retire la dérogation accordée aux entités à vocation spéciale admissibles qui leur permettaient de ne pas appliquer l'*Interpretation No. 46* (révisée en décembre 2003) intitulée « *Consolidation of Variable Interest Entities* ». Le SFAS 166 doit être appliqué à compter du début du premier exercice annuel ouvert à compter du 15 novembre 2009, pour les périodes intermédiaires comprises dans ce premier exercice annuel ainsi que pour les exercices annuels et les périodes intermédiaires subséquents. Son adoption anticipée est interdite. Cet énoncé doit être appliqué aux transferts survenant à compter de la date de son entrée en vigueur. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

#### **SFAS 167 intitulé : « *Amendments to FASB Interpretation No. 46(R)* » (SFAS 167)**

En juin 2009, le FASB a publié le SFAS 167 qui modifie les directives en matière de consolidation pour les entités à détenteurs de droits variables en vertu du *FASB Interpretation No. 46(R)*. Les modifications incluent l'élimination de l'exemption pour les entités à vocation spéciale admissibles, une nouvelle méthode pour déterminer qui devrait consolider une entité à détenteurs de droits variables, de même que des changements visant les circonstances où il est nécessaire de redéfinir qui devrait consolider une entité à détenteurs de droits variables. Le SFAS 167 s'applique aux exercices ouverts à compter du 15 novembre 2009, pour les périodes intermédiaires comprises dans ces exercices ainsi que pour les exercices annuels et les périodes intermédiaires subséquents. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

## **Æterna Zentaris Inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008

---

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et sauf indication contraire)

### **SFAS 168 intitulé : « *The FASB Accounting Standards Codification<sup>TM</sup> and the Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles—a replacement of FASB Statement No. 162* » (SFAS 168)**

En juin 2009, le FASB a publié le SFAS 168 qui définit les sources des principes comptables ainsi que la structure permettant de choisir les principes utilisés dans la préparation des états financiers d'entités non gouvernementales présentés conformément aux PCGR des États-Unis. Le SFAS 168 remplace le SFAS 162 et s'applique aux exercices annuels et aux périodes intermédiaires se terminant après le 15 septembre 2009. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

### **SEC Staff Accounting Bulletin (« SAB ») No. 112 (SAB 112)**

En juin 2009, la SEC a publié le SAB 112 qui modifie ou abroge certaines parties des directives interprétatives incluses dans la série des *Staff Accounting Bulletins* afin de rendre ces directives plus conformes aux lignes directrices actuelles faisant autorité en matière de comptabilité et de vérification ainsi qu'aux règles et règlements actuels de la SEC, et également afin d'aligner les directives actuelles sur les récentes prises de position du FASB, notamment le SFAS 141R et le SFAS 160. Le SAB 112 sera en vigueur lors de sa publication dans le *Federal Register*. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ce SAB ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.